

	HSE-RA-00015-env	06/03/2025
	TITRE :	Rapport non conformité rejets dioxines furanes
	REDACTEUR APPROBATEUR	Marie-Claire CHATAIN : Responsable QHSE Nans IMIRIZALDU : Directeur général

RAPPORT DE NON-CONFORMITÉ

Objet : Non-conformité des rejets de dioxines et furanes - Décembre 2024 et janvier 2025

1. Constat de la non-conformité

Lors des analyses des rejets de dioxines et furanes effectuées par le préleveur de dioxines et furanes de Promed, un dépassement des seuils réglementaires a été mis en évidence pour les mois de décembre 2024 et janvier 2025. Les concentrations relevées sont les suivantes :

- Décembre 2024 : **0,333 ng/m3**
- Janvier 2025 : **0,792 ng/m3**

Ces valeurs excèdent le seuil réglementaire de **0,1 ng/m3**.

L'analyse des cartouches est réalisée par Bureau Veritas, organisme accrédité, après un prélèvement en continu d'une durée d'un mois. Les cartouches sont ensuite envoyées en métropole pour analyses, ce qui explique le délai de réception des résultats.

2. Analyse des causes

Une investigation technique a permis d'identifier un problème de température au niveau de la cellule de prélèvement, qui était à **35°C au lieu des 18-20°C recommandés**. Cette dérive de température est probablement à l'origine des valeurs élevées observées. En effet, avant cette anomalie, les valeurs mesurées étaient très largement inférieures à 0,1 ng/m3, parfois en dessous du seuil de détectabilité et le fonctionnement de l'incinérateur n'as pas subit de modifications.

Cette hypothèse est vérifiée car les prélèvements réalisés par bureau veritas avec leur matériel sont en dessous du seuil : **0.00133ng/m3 le 28/01/2025**

De plus, un retard dans le traitement des données a été constaté, lié à des problèmes de calcul des valeurs d'O2. Ces problèmes ont été résolus en collaboration avec le fournisseur de l'analyseur, SICK, ce qui a allongé les délais de traitement des données.

3. Actions correctives et préventives

- **Correction de la température de la cellule de prélèvement** : La température est à nouveau correcte (19°C) depuis le **03/03/2025**. Car le liquide de refroidissement de la cellule à était remis à niveau.
- **Suivi des valeurs des rejets pour le mois de mars 2025** : Une amélioration est attendue avec la nouvelle cartouche de prélèvement.

	HSE-RA-00015-env	06/03/2025
	TITRE :	Rapport non conformité rejets dioxines furanes
	REDACTEUR APPROBATEUR	Marie-Claire CHATAIN : Responsable QHSE Nans IMIRIZALDU : Directeur général

- **Surveillance des résultats du mois de février 2025** : En raison du problème de température persistant jusqu'en mars, des dépassements sont à prévoir.
- **Renforcement de la maintenance préventive** : Augmentation de la fréquence de contrôle des paramètres critiques du système de prélèvement. Et sensibilisation des opérateurs et chef d'équipe à ce sujet car ils devaient déjà vérifier quotidiennement cette valeur.
- **Bureau Véritas** a également rajouté cette partie à vérifier dans ses prélèvements, la modification de la trame des rapports a également prolongé le temps de délivrance des rapports à ProMed car il a fallu attendre l'approbation de la métropole.

4. Conclusion

Les dépassements constatés sur les mois de décembre et janvier sont liés à un problème technique de température de la cellule de prélèvement. Une correction a été apportée en mars, et une surveillance renforcée est mise en place pour les mois suivants. Un suivi particulier sera réalisé sur les valeurs de février 2025 pour anticiper tout besoin d'action supplémentaire.
